

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-31**

**Neutralisation de deux places de stationnement sur le parking de la Poste/Mairie le jeudi 27 février 2025 à partir de 08h30 jusqu'au jeudi 27 février 2025 à 17h00 dans le cadre d'un nettoyage du parvis de la mairie effectuée par les agents municipaux**

Madame le Maire de Notre-Dame de Bondeville,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDÉRANT l'organisation d'un nettoyage du parvis de la mairie le 27 février 2025,  
CONSIDÉRANT qu'il convient de disposer d'une zone de stationnement à proximité de la Mairie pour assurer la sécurité des agents municipaux,

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jeudi 27 février 2025 à partir de 08h30 jusqu'au jeudi 27 février 2025 à 17h00, les deux places de stationnement situées sur le parking de la Poste/Mairie seront neutralisées.

**Article 2** : Seuls les véhicules des services techniques seront autorisés à y stationner pendant cette période.

**Article 3** : les services de la ville seront chargés de la mise en place de la signalisation de sécurité nécessaire et veilleront à leur maintien tout au long de cette manifestation.

**Article 4** : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

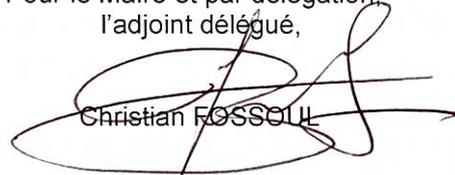
Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

**Article 5** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route.

**Article 6** : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police de Maromme, aux Services Techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale.

Fait à Notre Dame de Bondeville,  
Le vendredi 21 février 2025

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
l'adjoint délégué,

  
Christian FOSSOUIL

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et  
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

.....26/02/2025.....

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

---

ANNEXE 1 :

